

A3M
Société à responsabilité limitée
au capital de 90 000 euros
Siège Social : 10, rue des Herbillaux
79000 NIORT
Société en cours de constitution

Les soussignées :

- **Manon, Laure, Léa MARTY née MARTIN**
Demeurant 42, rue des Brizeaux 79000 NIORT
- **Antonin, Paul, Daniel MARTY**
Demeurant 42, rue des Brizeaux 79000 NIORT

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société à responsabilité limitée "A3M", le 23/03/2026, à 9 heures 30, au siège social, pour désigner d'un commun accord les premiers Gérants de la Société, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I - NOMINATION DES GERANTS

Les soussignées nomment en qualité de Gérants de la Société :

Premiers Gérants nommés :

- **Manon, Laure, Léa MARTY née MARTIN**
Demeurant 42, rue des Brizeaux 79000 NIORT
- **Antonin, Paul, Daniel MARTY**
Demeurant 42, rue des Brizeaux 79000 NIORT

Pour une durée illimitée.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Les premiers Gérants déclarent accepter les fonctions de « Gérant » qui viennent de leur être confiées. Ils affirment n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

AM MM

II - POUVOIRS DES GERANTS

Les Gérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 16 des statuts.

III - REMUNERATION DES GERANTS

En rémunération de leurs fonctions, les Gérants auront droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Ils auront droit en outre au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

IV - POUVOIR À L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

Les associés soussignés, donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent document à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi pour parvenir à l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés

Fait à NIORT, le 23/03/2026

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Manon MARTY

Bon pour acceptation des
fonctions de gérante



Antonin MARTY

Bon pour acceptation des
fonctions de gérant



AM MM